



Le Fonds Vert en Auvergne-Rhône-Alpes



Mesures Mobilité du Fonds Vert 2025



Rappel des principes du Fonds Vert

Le Fonds vert s'adresse prioritairement aux **collectivités locales** pour accompagner des projets de transition écologique
La gestion est déconcentrée aux préfets (département ou région) avec un objectif de simplicité et de facilité d'accès

3 axes d'intervention :

- Axe 1 : Performance environnementale
- Axe 2 : Adaptation au changement climatique
- **Axe 3 : Amélioration de la qualité du cadre de vie**
 - Qualité de l'air
 - **Développement du covoiturage** → mesure d'accompagnement du plan covoiturage
 - **Développement des mobilités durables en zones rurales** → mesure d'accompagnement du plan France Ruralités
 - **Aménagements cyclables (nouvelle mesure 2025)**



+ Appui à l'ingénierie

+ PCAET – Soutien aux projets des plans climat air énergie territoriaux (**nouvelle mesure 2025**)

Un même projet de covoiturage ou d'aménagements cyclables ne pourra pas faire l'objet d'une prise en charge au titre de plusieurs mesures du Fonds Vert

Bilan Fonds Vert Mobilités rurales en ARA



Lauréats

- **2024 : 224 projets lauréats pour 18,7M€** sur un total de 50,2M€ (360 projets)
- Dont **27 projets lauréats pour 1,62M€** pour la région ARA

projets financés (région ARA)

Volet 1 :

- 4 PDMS
- 2 AMO / étude pré-opérationnelle
- 1 stratégie mobilité

Volet 2 :



11

Location de VAE /
VE / aménagements
cyclables



2

Services de
mobilité
solidaire



3

Transport à la
demande



4

Service innovant
et durable



3

Mobilité
partagée



1

Système
numérique d'aide
aux déplacements

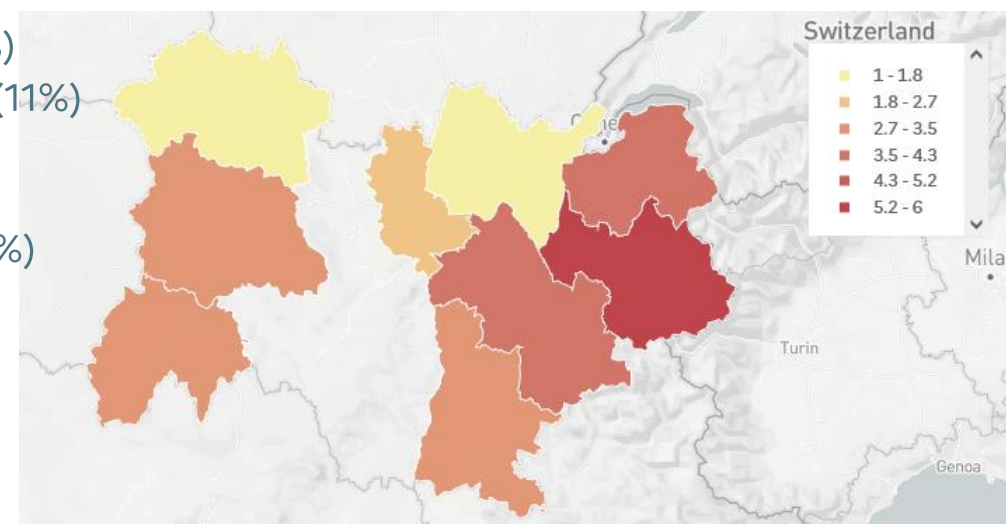


3

Conseil à la
mobilité

Collectivités bénéficiaires (région ARA)

- 20 communautés de communes (74%)
- 3 syndicats mixtes (11%)
- 2 communes (7%)
- 1 communauté d'agglomération (4%)
- 1 association (4%)



Bilan Fonds Vert Covoiturage en ARA



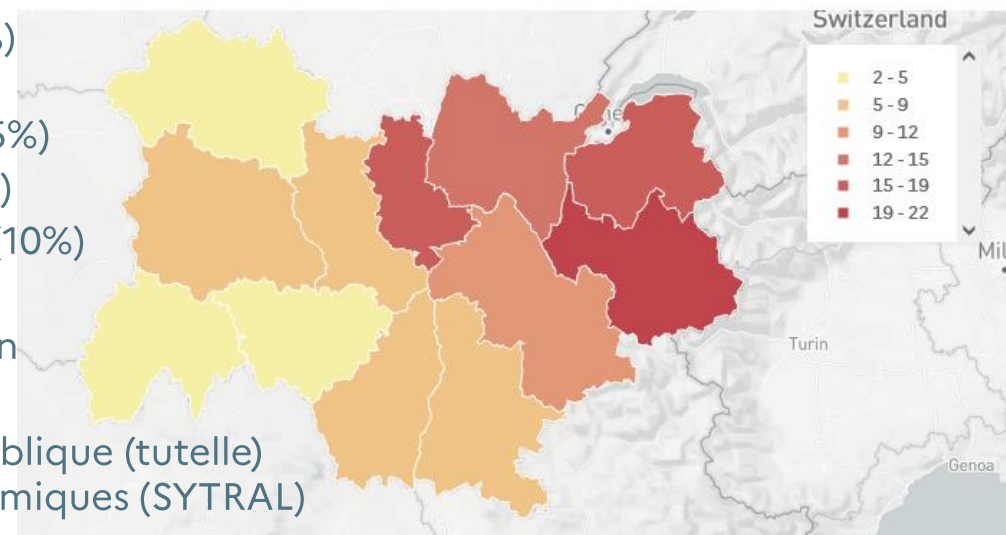
Lauréats

- **2023 : 233 projets lauréats** pour **20,9M€** sur un total de 29,6M€ (247 projets)
- **2024 : 276 projets lauréats** pour **16M€** sur un total de 28,4M€ (359 projets)
- Dont **117 projets lauréats** pour **7,5M€** pour la région ARA

Principaux services financés (région ARA)

Collectivités bénéficiaires (région ARA)

- 38 communautés de communes (53%)
- 11 communautés d'agglomération (15%)
- 9 communes (11,5%)
- 7 syndicats mixtes (10%)
- 2 métropoles
- 1 pôle métropolitain
- 1 département
- 1 administration publique (tutelle) des activités économiques (SYTRAL)



82

lignes de
covoiturage

2

Projets d'arrêt
d'autostop
organisé

47

campagnes
d'incitation
financières

208

aires de
covoiturage

3

campagnes de
communication

15

études ou
documents de
planification

7

Plateformes
de mise en
relation

Aucune

Voies réservées
ou dispositifs
de comptage

Mesures mobilité du Fonds Vert 2025 en Auvergne-Rhône-Alpes



Mesure « Développement du covoiturage »

- Niveau d'instruction : départemental → Correspondants en DDT



Mesure « Développement des mobilités durables en zones rurales »

- Niveau d'instruction : départemental → Correspondants en DDT



Mesure « Aménagements cyclables »

- Niveau d'instruction : départemental et régional avec une décision Préfète de Région → Correspondants en DDT et DREAL



**Date limite de dépôt des dossiers de candidature
sur démarches-simplifiées fixée au 14 mai 2025 inclus**

- Prise de décision par la Préfète de Région et annonce des lauréats courant juillet 2025
- Renseignements sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/fonds-vert-axe-3-amenagements-cyclables-edition-a27037.html>